

# **Commune de RUEIL LA GADELIERE**

## **Compte-rendu Réunion du Conseil Municipal Du 6 décembre à 19h**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 décembre 2018 à la mairie à 19h sous la présidence de Madame POULET, Maire.

**Présents** : Mme POULET Françoise, Maire, Mmes : CARMOIN Stéphanie, DESBOIS Nelly, GONDARD Joëlle, GUILLEMAND Noëlle, HAAS Agnès, HOUVET Patricia, LEBORGNE Annie, MM : GODEFROY Jean-Louis, MAHAUT Eric, MONNIER Didier, ROLLAND Eric, SAUGERON Ulrich

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mme LESNIAK Charlotte à Mme DESBOIS Nelly

### **Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 14

Présents : 13

Ont pris part au vote : 14

**Date de la convocation** : 29/11/2018

**A été nommé secrétaire** : M. MAHAUT Eric

Avant de commencer la séance, Mme le Maire demande au Conseil la possibilité d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- 2 décisions modificatives du budget 2018
- Annulation de la délibération n°2015-013

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces différents points à l'ordre du jour.

### **Approbation du PV du 30 août 2018**

Après lecture du procès verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

### **Indemnités de conseil au trésorier pour l'exercice 2018**

Mme le Maire présente le montant de l'indemnité proposée pour le trésorier comptable qui s'élève à 325,40 euros brut. Mme le Maire demande au Conseil s'il veut, comme à son habitude, voter l'indemnité au taux maximum 100%.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Autorisation à Mme le Maire de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019**

Mme le Maire rappelle que tous les ans le Conseil doit se prononcer sur le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation du logiciel du SDIS**

Le SDIS 28 propose à la commune de signer une convention pour l'utilisation du logiciel CR+, logiciel gratuit. Le logiciel servira à indiquer au SDIS les points d'eau incendie défectueux ou détériorés afin qu'ils puissent intervenir rapidement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Approbation du rapport de la CLECT du 15 octobre 2018**

Le rapport est distribué à chaque élu. Mme le Maire explique qu'avec la mise en place de la compétence GEMAPI, le SIVA passe à l'Agglo et devient une compétence de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Mme le Maire parcourt également les autres points du rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux**

Mme le Maire énumère les changements de statuts de la communauté d'agglomération afin d'en informer le Conseil Municipal. Mme le Maire précise qu'en tant que commune membre de la communauté d'agglomération le Conseil doit approuver ou désapprouver par délibération les nouveaux statuts de la communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Rapport d'activités 2017 de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux**

Mme le Maire explique que la commune n'est en aucun cas mentionnée ni concernée directement par ce rapport d'activités puisque nous avons intégré la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cependant, à présent, en tant que commune membre de la communauté d'agglomération, nous devons nous prononcer sur le rapport d'activités 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Révision des tarifs communaux pour l'année 2019**

Mme le Maire rappelle les tarifs communaux actuels et précise que chaque année le Conseil doit se prononcer sur une éventuelle augmentation des tarifs communaux. Mme le Maire propose aux élus d'augmenter le tarif de la caution du ménage des salles communales comme suit :

Salle du Lavoir : 75 euros

Salle polyvalente Guy Naveau : 100 euros

Par ailleurs, Mme le Maire explique qu'il serait préférable de rajouter aux tarifs du cimetière une taxe pour dépôt ou scellement d'urne.

Après en avoir délibéré, la taxe de dépôt ou scellement d'urne est votée à hauteur de 52 euros.

Mme le Maire revient sur les autres tarifs communaux. Le montant de la taxe d'inhumation de la commune se situe dans une moyenne basse mais Mme le Maire propose de ne pas augmenter le prix de cette taxe.

Les tarifs de la cantine et de la garderie ne seront pas non plus augmentés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Autorisation de déléguer la compétence « éclairage public » à Territoire d'Énergie 28**

Mme le Maire laisse la parole à Mme Houvet. Mme Houvet explique que Territoire d'Énergie 28 va faire le tour de la commune pour répertorier les poteaux d'éclairage public. Elle précise qu'au regard de

l'ancienneté de certaines installations, des investissements seront à prévoir pour renouveler certains poteaux. Après ce diagnostic, un devis nous sera adressé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à déléguer la compétence éclairage public à Territoire d'Énergie 28.

**Vote** : à l'unanimité

### **Obligation de gestion communale des animaux errants**

Mme le Maire explique que nous avons, maintenant l'obligation d'héberger les animaux errants. Sachant que la commune n'est pas en mesure d'héberger des animaux errants, nous devons sous-traiter cet accueil à un refuge. Nous avons reçu 2 propositions : la fourrière départementale située à Amilly et l'Arche de Masurier à Rohaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable pour signer une convention avec l'association dite Fourrière Départementale d'Amilly.

**Vote** : vote à la majorité avec le vote du maire (pour : 7 ; contre : 7)

### **Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité**

Mme le Maire explique au Conseil ce qu'est la redevance d'occupation du domaine public en précisant que les taux n'ont pas été modifiés depuis 1956. Mme le Maire propose de facturer au taux maximum.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Redevance d'occupation du domaine public pour chantiers provisoires**

Mme le Maire explique que la redevance d'occupation du domaine public concerne également les chantiers provisoires sur les réseaux de distribution d'électricité.

Mme le Maire propose de facturer au taux maximum.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Annulation de la délibération n°2015-013**

La porte du cimetière est maintenant automatisée et l'astreinte de monsieur Rosse n'a plus de raison d'être. La délibération n°2015-013 portant sur l'indemnité d'astreinte de Monsieur Rosse doit être annulée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Décision modificative n°2**

A la demande du trésorier, nous devons retirer le matériel d'espaces verts volé au mois de mai ainsi que de vieilles immobilisations toujours présentes dans l'actif de la commune.

Dépenses d'investissement : article 2158 + 17839,25 €

Recettes d'investissement : chapitre 024 + 17839,25 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Décision modificative n°3**

Les arrêts maladie de l'ATSEM nous ont contraints à embaucher une remplaçante.

Dépenses fonctionnement : article 6411 + 1000€

Dépenses imprévues de fonctionnement : chapitre 022 -1000€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil émettent un avis favorable.

**Vote** : à l'unanimité

### **Informations et questions diverses**

Mme le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention de l'association BMX de Verneuil d'Avre et d'Iton. Le Conseil Municipal refuse de subventionner l'association BMX.

La parole est laissée à Monsieur Monnier concernant les tarifs SPANC de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Monsieur Monnier, membre de la commission, informe le Conseil des tarifs proposés par l'Agglo pour les vidanges de fosses septiques des particuliers :

164,40 euros TTC les 3000 L et 27,50 euros les 1000 L supplémentaires.

Monsieur Monnier indique qu'un simple formulaire est à remplir et que le règlement s'effectue à l'Agglo de Dreux.

Mme le Maire présente les investissements envisagés pour l'année 2019 :

- Construction d'un bâtiment pour le local technique
- Achat d'une estrade
- Travaux de voirie
- Isolation du grenier de la salle polyvalente et réfection du plafond
- Peinture de la classe de maternelle
- Réfection du chapeau du mur du cimetière
- Réfection des escaliers menant à la cave de la mairie
- Nouvelle porte au logement communal occupé par Monsieur Gosnet
- Achat d'une débroussailleuse et éventuellement d'un taille haie
- Réfection du sol de l'étage du logement n°2 du Moulin Fossard

Monsieur Rolland demande si le nid de frelons situé sur le terrain communal aux Sablonnières va être enlevé. Mme le Maire répond que le nid a été détruit de l'intérieur par un professionnel.

Monsieur Mahaut prend la parole pour informer le Conseil que le syndicat de Senonches va être dissout en 2019.

Monsieur Mahaut ajoute que le programme de TIG de Monsieur Mercier a très bien fonctionné et que tous les travaux prévus ont été réalisés.

Par ailleurs, Monsieur Mahaut indique que suite à la réunion du SIADEP, le prix de l'eau va augmenter légèrement, et les travaux de la canalisation principale vont bientôt commencer.

Fin de séance : 21h20